

**RESUME PROCES VERBALE QUATRIEME (4^e) SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE MCA
SENEGAL II**

Le Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account – Sénégal II (MCA-Sénégal II), a tenu sa 4^e session, par vidéoconférence, conformément aux dispositions de son Règlement intérieur et sur convocation du Président du Conseil de Surveillance, M. Diatourou NDIAYE, Ministre, Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République.

Cette session a été l'occasion pour les membres du Conseil de se prononcer sur le budget 2021 préparé par l'administration du MCA-Sénégal II.

Le SG a d'abord informé les membres du Conseil de l'adoption par MCA-Sénégal II d'une version réactualisée de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) dont la présentation a été faite. Il s'agit d'un cadre de référence permettant à MCA-Sénégal II d'appliquer des mesures et principes de sauvegarde environnementale et sociale conformes aux Normes de Performance de la Société Financière Internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque Mondiale. Cet outil sert également à identifier et à gérer les risques environnementaux tout en orientant l'intégration des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail dans les processus opérationnels de MCA-Sénégal II. La mise à jour dudit système s'est faite avec l'implication de MCC et de toutes les parties prenantes, notamment l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage de MCA-Sénégal II ainsi que les structures environnementales nationales, pour aboutir à son approbation au début du mois de décembre 2020. Par ailleurs, l'adoption par MCA-Sénégal II d'un SGES constitue une condition préalable au démarrage des travaux dans le cadre du programme du second Compact, qui est par conséquent satisfaite.

L'importance de tenir compte, à cet égard, de la réglementation nationale qui doit rester le premier cadre de référence a été soulignée d'où la mise en place d'un point focal au ministère de L'
Environnement et du Développement durable pour le suivi des projets entrepris par MCA-Sénégal II.

Pour la lecture et l'adoption du PV de la session précédente, le Président a suggéré que le PV provisoire soit envoyé aux membres dans les trois jours suivants la tenue de chaque session pour recueillir leurs observations, de sorte à finaliser un PV définitif qui sera proposé pour adoption à la session suivante. Le Secrétaire Général a pris bonne note de cette recommandation du Conseil de Surveillance. Il a également proposé que les recommandations

émises par le Conseil de Surveillance soient compilées et que l'état de leur mise en œuvre soit suivi et présenté au Conseil de Surveillance à l'entame de chaque session.

Au titre de de l'état d'avancement des activités du compact II au 30 novembre 2020, le Directeur Général a fait état de la tenue de plusieurs rencontres avec des acteurs institutionnels, notamment le Ministère du Pétrole et des Energies (MPE), le Ministère en charge du suivi du PSE (MSPSE), la Direction Générale de la Senelec, le Secrétariat Permanent à l'Energie (SPE), mais également la Direction de Eaux et Forêts et la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID). Ces rencontres ont été l'occasion de dresser l'état des lieux et le calendrier du Compact mais aussi d'aborder les défis et contraintes rencontrées ou projetées dans le cadre du programme, qui les concernent respectivement. Le DG a noté la réaction positive de tous les acteurs rencontrés et leur bonne disposition à coopérer avec MCA-Sénégal II dans la mise en œuvre des projets du Compact.

Du point de vue interne, il a mis en exergue la finalisation du Manuel de procédures financières et du Manuel de passation des marchés (respectivement IFAP et IPOM) qui sont deux instruments qui seront présentés au Conseil de Surveillance pour validation et approbation une fois ce processus achevé. Le DG a ensuite évoqué les travaux d'aménagement du nouveau siège pour lesquels MCA Sénégal II est en phase de contractualisation avec l'Entrepreneur ayant remporté l'appel d'offres organisé à cet effet.

Sur l'état d'avancement des conditions préalables, le conseil a pu noter :

- l'adoption de la Feuille de route du secteur de l'électricité du Sénégal à l'horizon 2035 ;
- la révision du cadre légal et réglementaire du secteur de l'électricité qui est en bonne voie. En effet, la revue technique du MCC a été effectuée suite à la préparation et à la discussion intervenue entre les parties prenantes.

La réalisation des autres conditions préalables était en cours et selon le DG, au plus tard au mois de juin 2021, toutes les conditions préalables devraient être réalisées pour permettre l'entrée en vigueur du Compact.

Il a été convenu de tenir une réunion mensuelle Senelec – MCA Sénégal II, réunion qui sera coprésidée par les DG des deux entités et de l'unité de mise en œuvre du Programme qui sera financé par le MCA-Sénégal II.

Au sujet de l'exécution budgétaire, la presque totalité des contrats approuvés par le Conseil sont actuellement en phase de contractualisation. Le recrutement du personnel est en cours.

MCA-Sénégal II est également en train de procéder à la revue détaillée de ses procédures de fonctionnement interne, notamment les manuels de gestion des ressources humaines, de passation des marchés, de procédures financières et de gestion des contestations aux procédures d'appel d'offres. L'assurance d'une bonne gestion des fonds a été fournie et l'engagement a été pris d'une reddition régulière par MCA-Sénégal II.

Après l'exposé de la Direction de MCA-Sénégal, le budget prévisionnel pour 2021 a été soumis au vote des membres du Conseil de surveillance. Il a été adopté suivant la Résolution n° MCASNII/CS/04/001.

Enfin, le conseil a pris les résolutions suivantes :

Résolution n° MCASNII/CS/04/002 ,le Conseil de Surveillance MCA-Sénégal II approuve et adopte le Plan de Passation des Marchés n°8 (« PP8 ») pour la période du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

➤ Résolution n° MCASNII/CS/04/002 ,le Conseil de Surveillance approuve et autorise la signature du Contrat avec la firme SOCETRA pour l'aménagement du siège de MCA-Sénégal II suite au dépassement budgétaire.

➤ Résolution n° MCASNII/CS/04/003,, le Conseil de surveillance MCA-Sénégal II approuve et adopte l'amendement n°3 au contrat n°UFC-MCA2/2020/014 du consultant CRISIL, visant la prorogation de la durée du contrat, la modification de l'échéancier des paiements et le réajustement du calendrier de remise des livrables et rapports.

➤ Résolution n° MCASN/CS/04/04 ,le Conseil de surveillance MCA-Sénégal II approuve et adopte l'amendement n°3 au contrat n° UFC-MCA2/2019/009 du Groupement YOUMANN-RHR EXPERT portant sur l'extension du périmètre d'intervention du Groupement jusqu'au recrutement des candidats, la prorogation de la durée du contrat, et la révision du montant du contrat et des modalités de paiement.

➤ Résolution n° MCASN/CS/04/05,le Directeur Général et le Secrétaire Général de MCA-Sénégal II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes résolutions dans la limite de leurs compétences respective

